



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le lundi 2<sup>ème</sup> jour du mois de mai 2022, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e), à cette séance :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux  
Yves Lévesque  
Bruno Simard  
Marc-Antoine Turcotte  
Richard Therrien

La directrice générale / Greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Dépôt projet de règlement # 2022-332.
7. Avis de motion règlement # 2022-332.
8. Résolution soumission de vente Véolia.
9. Résolution Rapport d'activité de l'année 2021 « Schéma de sécurité incendie ».
10. Résolution mandat requête en prescription acquisitive.
11. Résolution programme d'aide à la voirie locale.
12. Résolution d'embauche adjointe administrative.
13. Divers.
  - 13.1 Demande Tir de tracteur de l'Île d'Orléans.
14. Rapport des élus sur les divers comités.
15. Période de questions.
16. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-42

**Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) que l'ordre du jour précité soit adopté.**



22-43  
résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

### 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022.

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

### 3. SUITE DE CES SÉANCES.

### 4. CORRESPONDANCE.

### 5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/Greffière-trésorière.

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser le paiement des factures du mois d'avril totalisant 60 833.70 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 18 785.60 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

22-44

### 6. DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT # 2022-332.

Il est par la présente, déposé par Sylvie DeBlois, le projet de règlement numéroté # 2022-332 Règlement aux fins de modifier le règlement # 2020-314 concernant l'utilisation de l'écocentre.

### 7. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 2022-332

Sylvie DeBlois, conseiller, donne avis par les présentes qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement # 2022-332, Règlement aux fins de modifier le règlement # 2020-314 concernant l'utilisation de l'écocentre.

### 8. RESOLUTION SOUMISSION DE VENTE VEOLIA.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la soumission de Véolia, afin de procéder au remplacement d'un équipement pour la station d'épuration.

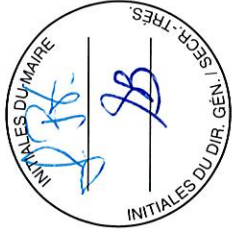
**EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'accepter la soumission de Véolia et d'autoriser la dépense pour un montant de 1 746.60 \$ (taxes incluses).**

22-45

### 9. RESOLUTION RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2021 « SCHEMA DE SECURITE INCENDIE »

**Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Rapport d'activité de l'année 2021**

- **Considérant** que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques d'adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

- **Considérant** que ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la municipalité;
- **Considérant** que le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques en incendie;

N° de résolution  
ou annotation

22-46

**POUR CES MOTIFS, il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, Appuyé par Jean-Baptiste Alagnoux, et résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** que la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans :

- Adopte le rapport du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2021 en regard des objectifs fixés au Schéma de couverture de risques en incendie adopté en décembre 2019;

### 10. RÉSOLUTION MANDAT REQUÊTE EN PRESCRIPTION ACQUISITIVE.

**ATTENDU** QUE le conseil municipal a pris connaissance des renseignements transmis, concernant les problématiques entourant le lot 6 186 982.

**ATTENDU** QUE la solution afin de clarifier les titres est d'obtenir un jugement au moyen d'une requête en prescription.

**ATTENDU** QUE les coûts liés à la demande sont estimés à 5 000 \$ qui devrait être partagés entre les trois propriétaires en fonction des superficies touchées par la prescription.

**EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** d'accorder le mandat à Me Jean-François Gauthier, notaire. Les coûts reliés à la procédure seront partagés entre les trois propriétaires concernés.

22-47

### 11. RESOLUTION PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE.

**ATTENDU** QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités concernant le programme d'aide à la voirie locale « volets projets » particuliers d'amélioration (PPA)

22-48

**EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** d'autoriser la Directrice générale / greffière trésorière à procéder à une demande afin d'obtenir une subvention.

### 12. RÉSOLUTION D'EMBAUCHE ADJOINTE ADMINISTRATIVE.

**ATTENDU** QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, désire procéder à l'embauche d'une adjointe administrative.

**ATTENDU** QUE l'offre d'emploi a été publiée.

22-49

**EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère)** de procéder à l'embauche de Madame Céline Blouin, adjointe administrative.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Sainte-Famille I.O., Qué.

13. DIVERS

N° de résolution  
ou annotation

22-50

13.1 DEMANDE TIR DE TRACTEUR DE L'ÎLE D'ORLÈANS

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Richard Therrien, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère) d'autoriser l'évènement prévu samedi, le 13 août 2022.

14. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES

15. PERIODE DE QUESTIONS.

16. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Richard Therrien, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 8 h 55.

22-51



Sylvie Beaulieu, g.m.a.

Directrice générale/Greffière-trésorière



Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal